

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION

Conduire un audit tierce partie d'un système de management

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir desquels le dispositif de formation visant la certification est initié :

Cette certification concerne les compétences nécessaires pour conduire un audit tierce partie selon un référentiel, qui peut concerner différents domaines : qualité, santé-sécurité au travail, environnement, QSE intégré, énergie, qualité dans le domaine des dispositifs médicaux, responsabilité sociétale des organisations, sécurité des denrées alimentaires, sécurité de l'information, services informatiques, anti-corruption, laboratoire de biologie médicale, sûreté nucléaire.

La méthodologie de conduite d'audit reste la même dans tous ces domaines, car elle répond à une seule et même norme, la norme ISO19011 : *Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management*, les modalités d'examen sont en revanche adaptées à chaque domaine.

L'objectif principal est de garantir le niveau de compétences des auditeurs, pour permettre aux entreprises de bénéficier de la valeur ajoutée apportée par des audits des systèmes de management intégrés, la qualité de l'audit étant dépendante des compétences de l'auditeur. L'obtention de cette certification de compétences attribue à ses titulaires, la certification ICA qui constitue un usage de marché correspondant aux compétences attendues chez un auditeur tierce partie.

L'action des auditeurs tierce partie a pour but de vérifier la conformité des systèmes de management des organisations afin de délivrer une certification de système de management.

Le public cible est constitué de profils experts dans les domaines normatifs concernés, de type consultant, qu'ils soient internes à un organisme certificateur ou indépendants.

Prise en compte du handicap dans l'exercice des missions :

Un audit, quel que soit son champ d'action, doit pouvoir être juste, fiable et reproductible : il doit aboutir aux mêmes conclusions indépendamment des spécificités de l'auditeur comme de l'audité.

Dans ce cadre, le handicap, qu'il s'agisse de celui de l'auditeur ou de celui de l'audité, doit être pris en compte dans les modalités de déroulement de l'audit (par exemple permettre l'accès aux zones nécessaires à l'audit pour une personne à mobilité réduite, rendre accessibles certains documents écrits à une personne souffrante de déficience visuelle, ...), mais il ne doit pas interférer dans le bon déroulement et les conclusions de l'audit.

Les compétences de l'auditeur sont donc indépendantes de son éventuelle situation de handicap.

RÉFÉRENTIELS		
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION	
	MODALITÉ(S)	CRITÈRES
<p>C1 : Préparer un audit tierce partie en respectant les différentes étapes essentielles : étude des documents, préparation du plan d’audit et des supports d’audit pour orienter et prioriser le déroulement de l’audit en fonction des risques repérés.</p>	<p>1. Evaluation écrite de validation des connaissances et de la bonne compréhension des exigences des référentiels concernés selon le domaine concerné¹ Le candidat choisit au moment de son inscription sur quel domaine normatif il souhaite être évalué.</p> <p>2. Etude de cas pratiques portant sur l’application des exigences normatives en situation opérationnelle : préparation de l’audit, réalisation de l’audit et restitution des résultats, mises en</p>	<p>Mise en application effective des normes : le candidat sait repérer les exigences et les mettre en application, selon le domaine concerné¹.</p> <p>Maîtrise du vocabulaire : utilisation appropriée et précise.</p> <p>Réalisation d’un plan d’audit : complet, clair, répondant aux objectifs de l’audit.</p>
<p>C2 : Conduire un audit en respectant les différentes étapes essentielles : conduite de la réunion d’ouverture, étude de documents complémentaires, constitution des « preuves d’audit » en vue de la rédaction de constats, conduite de la réunion de clôture, pour évaluer le niveau de conformité d’un système de management.</p>		<p>Capacité d’analyse : identification des éléments clés parmi un nombre d’informations important.</p> <p>Capacité à statuer sur la décision de conformité et sur le niveau de gravité d’une non-conformité à partir d’une évaluation du risque.</p>

¹ ISO 9001, *Systèmes de management de la qualité*

ISO 45001, *Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail*

ISO 14001, *Systèmes de management environnemental*

ISO 50001, *Management de l’énergie*

ISO 26000, *Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale*

ISO 13485, *Dispositifs médicaux - Systèmes de management de la qualité - Exigences à des fins réglementaires*

ISO 19443, *Systèmes de management de la qualité - Exigences spécifiques pour l’application de l’ISO 9001:2015 par les organisations de la chaîne d’approvisionnement du secteur de l’énergie nucléaire fournissant des produits ou services importants pour la sûreté nucléaire (IPSN)*

ISO 22000, *Management de la sécurité des denrées alimentaires*

ISO 27001, *Management de la sécurité de l’information*

ISO 20000, *Technologies de l’information - Gestion des services - Partie 1: Exigences du système de management des services*

ISO 37001, *Systèmes de management anti-corrruption*

ISO 15189, *Laboratoires de biologie médicale — Exigences concernant la qualité et la compétence*

<p>C3 : Statuer sur la conformité ou non-conformité de l'exigence évaluée, en la détectant et la classant le cas échéant en non-conformité majeure ou mineure, pour apporter la preuve de la conformité au référentiel concerné et repérer les écarts, dans une dynamique d'amélioration continue.</p>	<p>situation appliquées au domaine normatif concerné.</p>	<p>Respect de la méthodologie de l'audit selon la norme ISO 19011.</p> <p>Identification en situation opérationnelle de ce qui constitue une preuve d'audit conforme aux pratiques attendues.</p> <p>Rédaction des libellés de constats d'audit : claire, précise et compréhensible par l'audité, basés sur des preuves et mettant en évidence le risque induit.</p> <p>Mise en application effective des principes de l'audit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déontologie - Restitution impartiale - Conscience professionnelle - Confidentialité et sécurité des informations - Indépendance (impartialité de l'audit et objectivité des conclusions) - Approche fondée sur la preuve rationnelle - Approche par les risques : prise en compte des risques et opportunités de l'entreprise <p>Bonne gestion du temps : réponse à l'ensemble des questions des épreuves dans le temps imparti.</p>
<p>C4 : Adopter la posture adéquate face à des situations d'audit, y compris des situations difficiles, pour mener à bien sa mission et tenir les objectifs de l'audit.</p>		
<p>C5 : Organiser son travail pour pouvoir prendre en compte les contraintes issues à la fois de l'organisme audité, de son activité et du programme d'audit tierce partie.</p>		